



Problème de caution pour un appart

Par **clayeux**, le **21/05/2008** à **13:13**

je me suis porté caution pour un appartement en location pour un membre de ma famille, celle ci après quelques mois a déposé un dossier de surendettement (accepté par toutes les parties) comprenant en outre les loyers impayés cependant en tant que caution je suis harcelé par le représentant du bailleur (notaire) pour régler les impayés elle veut m'envoyer un huissier comment réagir merci d'une réponse rapide

Par **Erwan**, le **21/05/2008** à **21:58**

Bjr,

puisque vous êtes caution solidaire et que le bailleur ne peut plus réclamer sa dette au locataire puisqu'il est en surendettement, il va se retourner contre vous.

Attention, le plan de surendettement ne vaut que pour l'arriéré de loyer, pas pour le loyer en cours. Le locataire reste toujours tenu du loyer en cours.

Si le cautionnement est régulier (il doit l'être s'il est fait devant Notaire), vous devrez payer. Dans ce cas, prenez un accord avec le Notaire.

Se porter caution pour quelqu'un n'est JAMAIS un acte anodin et sans risque.